

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« disponibles »,

le mot :

« accessibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.